



Type d'aide	Aide au fonctionnement
Enjeux	<p>Théâtres, conservatoires, bibliothèques, centres de culture scientifique et technique, musées, monuments historiques, lieux du patrimoine, etc., sont autant de lieux qui, grâce à des coopérations, contribuent à la diffusion des connaissances et à l'éducation à la citoyenneté, non seulement auprès des élèves, mais aussi tout au long de la vie.</p> <p>Le Conseil départemental souhaite soutenir des démarches significatives en matière d'éducation artistique et culturelle, notamment au bénéfice de ses publics cibles, en lien avec les politiques d'insertion, et ainsi impulser la synergie des interventions et la structuration de l'offre sur le territoire.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Inscrire le rôle essentiel de l'éducation artistique et culturelle dans l'insertion sociale et professionnelle, dans le développement personnel des Yvelinois, tout au long de la vie ;• Développer l'esprit critique et la curiosité via des parcours individuels et collectifs en misant sur des actions intergénérationnelles et interdisciplinaires ;• Aider les porteurs de projet à réinventer leurs actions dans des parcours transversaux ;• Accompagner des démarches créatives en matière de transmission et de médiation, en vue de l'élargissement des publics.
Bénéficiaires	Communes, E.P.C.I., associations loi de 1901, entreprises privées.
Principes	<p>Cet appel à projet concerne toute initiative qui se déroulera dans les Yvelines et qui proposera un parcours ou une résidence avec une dimension pédagogique, autour d'actions de médiation faisant une part importante à la pratique artistique et culturelle. Il peut convoquer tous les domaines culturels au service des publics prioritaires du Département : jeune public, adolescent, publics empêchés ou bénéficiaires de l'aide sociale. Le Département sera attentif aux nouvelles formes d'expression culturelle telles que l'improvisation théâtrale, les arts du cirque, la création numérique, etc.</p> <p>NB : aucune aide culturelle départementale n'est cumulable. Un projet soutenu en 2017 et reconduit, ne peut être aidé en 2018.</p>
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none">• Le projet se déroulera sur le territoire des Yvelines, et s'intéressera en priorité aux Territoires ruraux ou espaces éloignés des structures culturelles, aux zones urbaines défavorisées et sous-dotées ;• Il vise à développer la coopération entre les territoires et à favoriser les liens intergénérationnels ;• Le projet implique au moins 3 partenaires différents (porteur compris) dont 2 partenaires financiers ;• Il affiche une ambition en terme de créativité dans sa conception, sa mise en œuvre ou dans les interventions programmées.
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none">• taux maximum : 30 % du montant prévisionnel du projet ;• plafond : 10 000 € ; plancher : 1 500 € ;• bonifications :<ul style="list-style-type: none">○ 2,5 % du montant de l'aide attribuée pour tout projet porté par un E.P.C.I. ou un réseau ;○ 5 % pour un projet favorisant l'insertion professionnelle. <p>Restriction : montant de l'aide soumis aux règles de cofinancement du Code général des collectivités territoriales ; instruction des demandes dans la limite des crédits disponibles ouverts à ce titre au budget départemental.</p>

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS EN 2017

« **Viens voir les comédiens ! Une invitation à découvrir le travail des comédiens au cours de la création d'un spectacle** » est un projet de l'Association des spectacles du 21 pour sensibiliser les adolescents à la pratique théâtrale et au métier de comédien. Des ateliers d'improvisation théâtrale et des temps d'échanges et de partage avec les artistes sont proposés en amont de la diffusion de la pièce.

Montant de l'aide : 692 € ; territoires concernés : Centre Yvelines et Saint-Quentin.

« **VIVANTS ! Débordements d'intimités dans l'espace public. Cycle de résidences autour de la nouvelle création de la compagnie Les Fugaces** » : par ce projet, l'association entend impliquer des jeunes dans la création de leur spectacle de déambulation théâtrale. Quatre résidences sont prévues dans 4 établissements scolaires : 2 écoles primaires, 1 collège et 1 lycée. Chaque résidence, d'une durée de 2 mois, permettra aux artistes d'observer leur environnement et de s'en inspirer pour créer certains personnages du spectacle. Des temps d'échanges sont également prévus avec les jeunes pour un recueil de leurs réflexions et critiques.

Montant de l'aide : 10 000 € ; territoire concerné : Centre Yvelines.

COMMENT DEPOSER UN PROJET

Ouvrir un compte utilisateur sur le portail des subventions du Conseil départemental à l'adresse suivante : <https://partenaires.yvelines.fr/extranet>

Compléter le formulaire

Y joindre les pièces à fournir

Valider le dépôt en ligne du projet avant le 31 janvier 2018, 13 heures

PROCESSUS DE SELECTION

Une commission de sélection composée de 6 membres permanents (vice-président délégué à l'environnement, la culture et le tourisme ; conseiller départemental, président de la Commission enseignement, culture, jeunesse et sport ; directeur général adjoint Jeunesse et Qualité de Vie ; directeur de la Culture, des Patrimoines et des Archives ; responsable du Pôle Développement culturel ; représentants de chaque territoire d'action départementale) se réunit pour noter les projets et permettre leur classement. Sur proposition de cette commission, l'assemblée départementale décide des projets soutenus et vote l'attribution des aides.

PLANNING

Date limite d'envoi de la demande : 31 janvier 2018, 13 heures

Réunion de la Commission de sélection : mars 2018

Commission permanente du Conseil départemental : mai / juin 2018

Signature d'une convention : juin / juillet 2018

Versement de l'aide : juin / juillet 2018

Transmission des indicateurs d'évaluation : mois suivant la fin du projet

CONTACT

Nathalie Barbier : nbarbier@yvelines.fr, 01 39 07 79 06.

Sylvie Gras : sgras@yvelines.fr, 01 39 07 76 57.